



SIEC – MAISON DES EXAMENS

**7 rue Ernest Renan
94749 ARCUEIL**

REPLACEMENT DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DU BATIMENT ANNEXE DIT EVARISTE GALOIS

NOTICE DE SECURITE

Bureau d'Etudes T3E IDF
17, rue Véron
94140 ALFORTVILLE
☎ : 01.41.79.35.60

MAI 2026

SOMMAIRE

I – PREAMBULE	3
II – PRESENTATION DU BATIMENT	3
III – REGLEMENTATIONS APPLICABLES	4
IV – CLASSEMENT	4
V – DISPOSITIONS PREVUES	5
PLANNING	11
LISTE DES PLANS	14

I – PREAMBULE

Les travaux consistent au remplacement du Bâtiment annexe Evariste Galois situé au 8 Avenue Jeann d'Arc à Arcueil (94100).

Une équipe de prestataires intellectuels a été désignée pour la réalisation de cette phase de travaux.

Maître d'Œuvre & Coordination SSI

T3E IdF
17, Rue Véron
94140 ALFORTVILLE

Bureau de contrôle

A compléter

II – PRESENTATION DU BATIMENT

L'établissement est desservi par 4 escaliers encloisonnés et désenfumés dont un à usage privatif et comporte 7 sorties (5 de 1 UP et 2 de 2 UP) L'établissement dispose des installations techniques et de sécurité suivante

- SSI de catégorie A (avec asservissement des portes des cages d'escalier et de circulation, déverrouillage électromagnétique des issues de secours et détection automatique incendie dans les circulations et locaux à risques et temporisation de 5 mn) avec report au PCS situé dans le bâtiment principal,
- Désenfumage naturel des cages d'escalier par exutoire et de la zone de stockage du rez de chaussée bas par des amenées d'air et exutoires,
- 3 ascenseurs dont un réservé aux appartements, Sous-station géothermie,
- TGBT (situé à l'extérieur de l'établissement) Quatre colonnes sèches,
- Baies accessibles sur toute les faces.

Un service de sécurité composé de 14 SSIAP est présent sur le site pendant les heures d'ouverture et 2 SSIAP la nuit.

EFFEKTIF :

Effectif Total : 798 personnes

CLASSEMENT :

E.R.P. de Type R et L de 2^{ème} Catégorie.

III – REGLEMENTATIONS APPLICABLES

3.1 TEXTES APPLICABLES AU DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

- Arrêté du 13 Août 1954.

3.2 TEXTES APPLICABLES A CE JOUR ET AUX TRAVAUX RÉALISÉS

Les installations devront être établies en conformité avec les lois, décrets, arrêtés, circulaires et normes françaises qui s'appliquent à ces travaux.

Elles concernent notamment et sans que cette liste soit limitative :

- Norme NFC 15-100 de Décembre 2002 et ses additifs
Exécution des installations basse tension.
- Norme CEI 439.1
Concernant les tableaux préfabriqués.
- Norme NFC 12-100 et Code du Travail
Protection des travailleurs.
- Décret du 30 Août 2010
Protection des travailleurs dans les Etablissements qui mettent en œuvre les courants électriques et aux arrêtés pris en son application.
- Arrêté du 25 Juin 1980
Dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements recevant du public, complétées par arrêté du 19 Novembre 2001 et installations de sécurité du 26 Février 2003.
- Arrêté du 26 Février 2003 relatif aux installations de sécurité.
- NFS 61-940 relative aux alimentations électriques de sécurité.
- Aux prescriptions des services locaux de distribution.
- Aux règlements régissant les établissements type R.
- Aux règlements régissant les établissements type L.

IV – CLASSEMENT

L'effectif déclaré est de 798 personnes, dont 40 au titre du personnel.

Le bâtiment est classé ERP type R et L de 2^{ème} Catégorie.

V – DISPOSITIONS PREVUES

5.1 CONCEPTION ET DESSERTE

Article CO1 à CO5

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.2 ISOLEMENT PAR RAPPORT AU TIERS

Article CO6 à CO10

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.3 RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES

Article CO11 à CO15

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.4 COUVERTURES ET FAÇADES

Article CO16 à CO22

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.5 DISTRIBUTION INTÉRIEURE

Article CO23 à CO26

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.6 LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS

Article CO27 à CO29

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.7 CONDUITS ET GAINES

Article CO30 à CO33

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.8 DÉGAGEMENTS

Article CO34 à CO60

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.9 TRIBUNES ET GRADINS

Article CO61

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.10 AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Article AM1 à AM20

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.11 DÉSENFUMAGE

Article DF1 à DF10

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.12 CHAUFFAGE VENTILATION

Article CH1 à CH27

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

Article CH28 à CH43

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

Article CH44 à CH58

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.13 INSTALLATION DE GAZ ET AUX HYDROCARBURES

Article GZ1 à GZ30

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.14 INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – GÉNÉRALITÉS

Article EL1 à EL4

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.15 INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – INSTALLATIONS

Article EL5 à EL11

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

Les traversées de parois par des canalisations électriques sont obturées intérieurement et extérieurement.

5.16 INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – INSTALLATIONS SECURITE

Article EL12 à EL17

Les alimentations électriques liées à la sécurité seront raccordées sur le TGBT en amont du Disjoncteur Général.

Ceci concerne les alimentations :

- de l'Équipement de Contrôle et Signalisation
- du Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie
- des Alimentations Électriques de Sécurité

5.17 INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES - MAINTENANCE

Article EL18 à EL19

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.18 INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES - INSTALLATIONS TEMPORAIRES

Article EL20 à EL23

Des installations provisoires sont prévues pour permettre les travaux avec continuité d'exploitation du site.

5.19 ÉCLAIRAGE

Article EC1 à EC6

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

Article EC7 à EC15

L'éclairage de sécurité sera revu en totalité. Des blocs de BAES de type BAEH seront installés dans la partie nuit et sur l'ensemble des cheminements d'évacuation de celle-ci.

5.20 ASCENSEURS

Article AS1 à AS11

Aucune disposition prévue dans le cadre de cette opération.

5.21 GRANDE CUISINE

Article GC1 à GC8

Aucune disposition n'est prévue dans le cadre de cette opération.

Article GC9 à GC22

Aucune disposition n'est prévue dans le cadre de cette opération.

5.22 MOYENS DE SECOURS

Article MS1 à MS75

- **Moyens d'extinction**

L'établissement est doté d'extincteurs à eau pulvérisée à raison d'un appareil pour 200 m² et positionnés de sorte que la distance maximale à parcourir pour atteindre un extincteur soit inférieure à 15 mètres.

Des extincteurs appropriés sont positionnés à proximité des armoires électriques et des locaux présentant des risques particuliers.

Un plan schématique conforme aux prescriptions de l'article MS41 du règlement de sécurité sera installé à chaque entrée du bâtiment concerné et susceptible d'être empruntée par les services de secours.

- **Service de Sécurité Incendie, Consignes et Formations**

L'accueil est situé à l'entrée du Bâtiment, accessible par le Niveau RdC haut.

Le SSI est situé à l'entrée de l'établissement et mis à la disposition exclusive du personnel habilité. Il est situé dans un local, un report est effectué au Poste Central de Sécurité de l'Établissement, Poste Central de Sécurité, situé dans le Bâtiment Principal.

Un schéma d'organisation de la sécurité en cas d'incendie qui précise la conduite à tenir est annexé au registre de sécurité. La consigne générale en cas d'incendie est affichée à l'accueil.

Des plans d'évacuation et accompagnés des consignes sont affichés en circulation, le personnel est formé à leur exécution et entraîné à la manœuvre des moyens d'extinction.

Le projet consiste en la création d'un système de sécurité incendie de catégorie A, avec Equipement d'Alarme de type 1 pour l'établissement classé à terme pour rappel ERP de 2^{ème} catégorie de type R et L.

Cette opération consiste à remplacer l'ensemble des détecteurs présents, autrement dit, une opération un pour un.

Il est prévu d'installer des détecteurs de fumée dans certains locaux, dits à risques.

EQUIPEMENT DU SSI DE L'ÉTABLISSEMENT

Le SSI de l'établissement sera donc composé de :

- Une centrale de détection incendie (ECS)
- Un centralisateur de mise en sécurité incendie (CMSI)
- D'unités de commandes manuelles centralisées (UCMC)
- D'une unité de gestion d'alarme UGA
- De dispositifs à commande automatique – détecteurs
- De dispositifs à commande manuelle
- De dispositifs actionnés de sécurité (ventouses, volets etc...)
- D'avertisseurs sonores et visuels

Nota :

Les anciens équipements de détection automatique et d'alarme incendie et leurs matériels associés seront déposés et leurs détecteurs traditionnels éliminés selon les règles.

Détection Incendie

La détection incendie sera mise en place dans les locaux et conformément à l'implantation existante.

Déclencheur manuel

Des déclencheurs manuels, seront installés à 1,30m de hauteur à proximité de tous les accès aux escaliers et de toutes les issues donnant directement vers l'extérieur.

Alarme

Des avertisseurs sonores et visuels sont situés et répartis dans l'ensemble de l'Etablissement afin de rendre audible l'alarme incendie en tout point de celui-ci.

Des flashes sont installés dans tous les sanitaires de l'établissement. Les portes issues de secours verrouillées électriquement seront asservies au processus d'alarme.

Compartimentage

Les DAS existants sont repris sur le CMSI, depuis des modules déportés situés dans des gaines techniques à chaque étage. Ceci concerne les ventouses de portes de recoupement de circulation, ou des portes d'accès aux escaliers.

Désenfumage

La zone de désenfumage du niveau RDC Bas sera repris sur le CMSI.

PLANNING

PLANNING

Phase	MOIS																							
	M1				M2				M3				M4				M5				M6			
Etudes d'exécution																								
Passage câbles																								
Pose des équipements																								
Mise en service, Essais																								
Réception SSI																								
Dépose																								
Réception Administrative																								

LISTE DES PLANS

EN ATTENTE SIMON

État existant

-	SY 26/01	Synoptique asservissement		État existant
-	SI 26/01	Implantation des équipements	Sous-sol	État existant
-	SI 26/02	Implantation des équipements	RDC Bas	État existant
-	SI 26/03	Implantation des équipements	RDC Haut	État existant
-	SI 26/04	Implantation des équipements	R+1	État existant
-	SI 26/05	Implantation des équipements	R+2	État existant
-	SI 26/06	Implantation des équipements	R+3	État existant

État projeté

-	SI 26/11	Implantation des équipements	Sous-sol	État projeté
-	SI 26/12	Implantation des équipements	RDC Bas	État projeté
-	SI 26/13	Implantation des équipements	RDC Haut	État projeté
-	SI 26/14	Implantation des équipements	R+1	État projeté
-	SI 26/15	Implantation des équipements	R+2	État projeté
-	SI 26/16	Implantation des équipements	R+3	État projeté